

Vers une économie sociale et solidaire ? Towards a Social and Solidarity Economy?

Jean-Louis Laville

Numéro 281, juillet 2001

Économie sociale et/ou solidaire ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024020ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024020ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laville, J.-L. (2001). Vers une économie sociale et solidaire ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 39-53.
<https://doi.org/10.7202/1024020ar>

Résumé de l'article

Il existe aujourd'hui deux conceptions distinctes : économie sociale et économie solidaire, dont la complémentarité est encore largement à construire pour arriver à une économie sociale et solidaire qui se représente comme unitaire dans sa diversité. Mais l'économie sociale comme l'économie solidaire ne prennent sens que par rapport à une économie plurielle, c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle plusieurs logiques économiques peuvent se déployer. C'est en accentuant les coopérations sur des projets concrets entre économie sociale et économie solidaire, en confirmant les modifications positives des rapports aux pouvoirs publics, à la recherche et aux mouvements sociaux qu'il est concevable d'arriver à une stratégie d'économie sociale et solidaire.

VERS UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

par Jean-Louis Laville^(*)

Il existe aujourd'hui deux conceptions distinctes : économie sociale et économie solidaire, dont la complémentarité est encore largement à construire pour arriver à une économie sociale et solidaire qui se représente comme unitaire dans sa diversité. Mais l'économie sociale comme l'économie solidaire ne prennent sens que par rapport à une économie plurielle, c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle plusieurs logiques économiques peuvent se déployer. C'est en accentuant les coopérations sur des projets concrets entre économie sociale et économie solidaire, en confirmant les modifications positives des rapports aux pouvoirs publics, à la recherche et aux mouvements sociaux qu'il est concevable d'arriver à une stratégie d'économie sociale et solidaire.

(*) Jean-Louis Laville est sociologue, codirecteur du Laboratoire de sociologie du changement institutionnel (LSCI-CNRS, Paris).

(1) Pour un argumentaire plus développé, se reporter à P. Chanial et J.-L. Laville, « Économie sociale et solidaire : le modèle français », texte rédigé, comme celui de L. Favreau et Y. Vaillancourt dans ce même numéro, dans le cadre du projet de coopération franco-québécois en économie sociale et solidaire. Le texte et la présentation du projet sont disponibles sur le site www.unites.uqam.ca/econos.

Les consultations régionales de l'économie sociale et solidaire organisées en 2000 et ayant mobilisé près de 4 500 acteurs ont montré le regain d'intérêt dont bénéficiait cet autre « agir économique ». L'objet de cette contribution est de proposer une autre approche dynamique pour comprendre les raisons de cette actualité et s'interroger pour finir sur les conditions propres à consolider une perspective d'économie sociale et solidaire⁽¹⁾.

Des origines à l'institutionnalisation

Dès le XIX^e siècle, en Europe, la solidarité a été considérée comme un principe de protection susceptible de limiter les effets perturbateurs de l'extension de l'économie de marché. Au-delà d'une acception philanthropique, une autre approche de la solidarité renvoyait à des pratiques d'entraide mutuelle et d'auto-organisation. Dans celles-ci, le lien social volontaire, propre à la citoyenneté moderne, c'est-à-dire respectant les principes de liberté et d'égalité et réalisant dans l'action concrète le principe de fraternité, pouvait être mobilisé comme une ressource économique.

Cet associationnisme original a donc fourni les bases d'un projet d'économie solidaire. Indéniablement, avec la révolution industrielle conjuguée à la force de l'idéologie libérale et à la répression touchant les diverses formes d'associations ouvrières, cet horizon d'économie solidaire s'est progressivement estompé. Il en est néanmoins resté diverses traces, en particulier dans les statuts d'économie sociale obtenus durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'économie sociale est dès lors appréhendée comme un secteur regroupant les statuts (coopératif, mutualiste, associatif) dans lesquels ce n'est pas la contrainte de non-lucrativité qui est déterminante, mais le fait que l'intérêt matériel des apporteurs de capitaux est soumis à des limites. L'approche francophone de l'économie sociale se distingue ainsi de l'approche anglophone du secteur non lucratif en reliant ces statuts qui sont considérés comme relevant d'une même genèse associationniste, à laquelle il convient de rattacher également le syndicat. Dans la conception francophone, la frontière ne passe donc pas entre organisations avec ou sans but lucratif, mais entre sociétés capitalistes et organisations d'économie sociale qui privilégient la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur investissement individuel et restreignent l'appropriation privée des résultats. Le critère discriminant organisations d'économie sociale et sociétés de capitaux n'est pas l'absence de but lucratif, mais l'existence de règles statutaires garantissant le principe général de non-domination du capital (Bidet, 2000, p. 38). L'associationnisme originel débouche ainsi sur la légalisation de formes de regroupement combinant association de personnes et activité économique (Vienney, 1994), qui ne sont pas contrôlées par les investisseurs.

L'approche de l'économie sociale valorise cette reconnaissance, mais, ce faisant, elle occulte la contrepartie que constitue l'inscription dans une architecture institutionnelle fondée sur la séparation entre une « économie » définie comme marchande et un « social » défini comme relevant de la responsabilité étatique. C'est toute l'ambivalence de Walras : en voulant conforter l'économie comme science, il identifie une économie pure, domaine de la production régie par les mécanismes de marché se prêtant à la formalisation mathématique, et il la corrige par une économie sociale, domaine du « juste », qui s'attache aux questions sociales et les traite par la répartition. L'économie sociale comme discipline émerge donc dans la dépendance à une économie marchande présentée comme naturelle. Elle se propose de corriger les effets sociaux de la diffusion du marché, de concilier intérêt et justice et se confond ainsi, pour Walras, avec l'intervention étatique.

Ainsi, à partir de la fin du XIX^e siècle et au cours du XX^e siècle, l'éclatement et la fragmentation (Vienney, 1994, pp. 76-83) s'accroissent sous l'effet des cloisonnements juridiques et des formes d'intégration dans le système économique. Les trois statuts juridiques obtenus : coopératif, mutualiste et associatif, deviennent autant de sous-ensembles tributaires du modèle de développement économique et social dans lequel ils s'insèrent, en particulier de la séparation qui s'instaure et se renforce entre l'économie de marché et l'État social. Au sein de ce mode de développement, coopératives et mutuelles subissent des pressions de l'environnement qui se traduisent par des phénomènes d'isomorphisme institutionnel, c'est-à-dire « *des processus contraignants qui forcent les unités d'une population à ressembler aux autres unités qui affrontent les mêmes contraintes* » (Di Maggio, Powell, 1983, p. 150). Cet isomorphisme fait

que ces entités sont « *touchées par la banalisation de leur comportement économique* » (Vivet, Thiry, 2000).

Au total, alors que le poids économique de l'économie sociale s'est consolidé au cours du XX^e siècle, il n'en a pas été de même pour sa portée politique. Le choix des membres en fonction de leur rapport à l'activité a considérablement restreint le sentiment d'appartenance sur lequel s'appuyaient les dynamiques associationnistes pionnières. La spécialisation, l'évaluation de l'efficacité productive des coopératives et des mutuelles en référence à celle des autres entreprises, l'insertion des associations dans les politiques sociales nationales ont entraîné une technicisation des enjeux liés aux organisations d'économie sociale. Les entités de l'économie sociale n'ont que faiblement influencé le débat public et ont souvent abandonné l'ambition sociétale au profit de la recherche de performance gestionnaire ou du respect des normes publiques.

La perte de la multidimensionnalité s'est donc avant tout manifestée par l'oubli du politique, mais elle peut aussi être repérée dans la distance qui s'accroît entre les composantes de l'économie sociale. Aux deux extrêmes, les coopératives se perçoivent comme des entreprises sur le marché, alors que les associations sont cantonnées dans la sphère sociale. Ces organisations sont perçues comme relevant de registres d'action différents. Le maintien d'une cohérence « sectorielle » se révèle alors difficile. L'intégration des organisations d'économie sociale dans un environnement qui admet la hiérarchisation et la complémentarité entre économie de marché et social étatique produit des effets de dissociation entre les différentes composantes.

● Economie sociale et modèle de développement

Comprendre les formes et les effets de cette évolution suppose de rompre avec l'idée dominante selon laquelle l'économie moderne se ramènerait au marché. A cet égard, de nombreux auteurs – Boulding (1973), Mauss (1923), Perroux (1960), Polanyi (1983) ou Razeto Migliaro (1988) – ont insisté par des apports convergents sur le fait que l'économie moderne, comme les économies antérieures, peut être appréhendée à partir de trois principes de circulation des biens et services.

- Le principe du marché permet une rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échanges à travers la fixation de prix. La relation entre offreur et demandeur s'établit sur une base contractuelle à partir d'un calcul d'intérêt. Le principe du marché ne suppose pas une immersion dans des relations sociales « *considérées aujourd'hui par les cultures occidentales comme étant distinctes des institutions pensées comme économique* » (Maucourant, Servet, Tiran, 1998). Il n'est pas forcément produit par le système social, contrairement aux autres principes économiques ci-dessous.
- La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose

une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation. Dans les démocraties modernes, s'établit ainsi une autorité publique qui impose des obligations et confère des droits sociaux dont certains entraînent des financements redistributifs.

- La réciprocité correspond à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. Le cycle de la réciprocité s'oppose à l'échange marchand, parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir, et il se distingue de l'échange redistributif, dans la mesure où il n'est pas imposé par un pouvoir central. Une forme particulière de la réciprocité est celle qui s'exerce au sein de la cellule de base qu'est la famille, dénommée par Polanyi « *administration domestique* ».

Le modèle de développement fondé sur la synergie entre marché et Etat et dans lequel s'est inscrite l'économie sociale peut donc être caractérisé comme un modèle dans lequel le marché est considéré comme le premier principe économique, la redistribution comme un principe supplétif et la réciprocité comme un principe résiduel. L'économie est abordée comme économie marchande et la redistribution publique s'autonomise progressivement pour devenir l'expression d'une solidarité abstraite oubliant la dimension réciprocitaire de la solidarité vécue (Gauchet, 1991, p. 170). L'absence d'analyse de ce cadre institutionnel par l'approche de l'économie sociale induit plusieurs limites.

- L'institutionnalisation y est analysée seulement comme l'aboutissement des démarches associacionnistes pionnières (Gueslin, 1989). Sans tomber dans le schématisme inverse qui fait de l'institutionnalisation une reproduction par échec de la prophétie initiale (Lourau, 1981), cette vision se révèle trop simple et unilatérale. Le processus d'institutionnalisation est à étudier dans ses ambivalences : la reconnaissance des cadres juridiques de l'économie sociale va de pair avec une sélection des initiatives. Les formes d'auto-organisation souffrent dans toute la seconde partie du XIX^e siècle d'une discrimination négative par rapport aux actions philanthropiques. Les sociétés de secours mutuels sont étroitement surveillées à partir du milieu du siècle et soumises à un contrôle notabiliaire local. Les attaques contre les organisations de travailleurs et la prééminence grandissante des pratiques de bienfaisance qu'elles induisent, comme l'affirmation par les penseurs de l'économie sociale de son rôle moral, la font qualifier d'économie politique « *attendrie* » et provoquent des mises en cause radicales dans un mouvement ouvrier de plus en plus dominé par un marxisme tendant à disqualifier les pratiques associatives. Marx lui-même dénonce l'économie sociale comme « *économie vulgaire* » parce qu'elle se contente d'examiner les conditions permettant de concilier le mode de production économique avec une réduction de la pauvreté qui menace l'ordre établi (Priocacci, 1995). En outre, l'« *invention du social* » (Donzelot, 1984) correspond moins à une évolution inéluctable qu'à une dépolitisation de la question économique. Le problème de la participation politique est

rabattu sur la participation représentative et l'étatisation de la solidarité se distingue de la socialisation que préconisait Jaurès (Chanial, 2000).

• Avec Fauquet (1965), prolongé par Vienney (1981-1982), le modèle coopératif devient la référence pour l'ensemble de l'économie sociale, ce qui amène à n'y intégrer, parmi les associations, que celles qui sont « gestionnaires d'entreprises » (Vienney, 1994, p. 105). Le phénomène associatif n'est reconnu que sous la forme de l'association gestionnaire. Tendanciellement, l'activité économique s'en trouve appréhendée à travers l'inscription dans la sphère marchande et la présence sur le marché est valorisée comme preuve de ce que l'économie sociale constitue un véritable acteur économique (Jeantet, 1999). L'économie sociale n'est plus alors qu'une entreprise non capitaliste sur le marché et l'indicateur de la réussite est celui de la croissance du volume d'activités marchandes, occultant toute interrogation sur l'isomorphisme et les sphères non marchandes de l'économie. Ainsi, les associations dont les ressources émanent largement de la redistribution et du bénévolat peuvent-elles se reconnaître entièrement dans une charte de l'économie sociale affirmant que ses composantes « *vivent dans l'économie de marché* » et développent « *des institutions que l'économie marchande traditionnelle ne suscite pas* » ?

Corrélativement, l'économie sociale ainsi conçue témoigne d'une option qui rapporte les réalités empiriques à l'action rationnelle et l'utilitarisme des acteurs impliqués. En appréhendant les acteurs à travers le prisme des choix rationnels, cette analyse « *laisse de côté un vaste monde de motivations non consuméristes et non instrumentales* » (Evers, 1993). En quelque sorte, elle s'arrête au seuil d'une conception de la réciprocité comme principe indépendant, distinct du marché et de la redistribution ; ou alors, quand la réciprocité est reconnue, elle n'a qu'un rôle palliatif, « *dérivatif et secondaire, remplissant des tâches là où les autres principes sont absents* » (Salamon, 1987), « *elle est marginale et périphérique par rapport aux institutions et processus fondamentaux de la société* » (Herman, 1984). La référence unique aux choix rationnels réduit la pensée à la raison discursive et la raison discursive au calcul stratégique. Or, les acteurs concernés sont aussi des acteurs de sens, soucieux de la prise en compte du vécu et des modalités de socialisation dans les dynamiques qu'ils génèrent, ce qui amène à ne pas négliger la part symbolique de leur action. En effet, comme le dit Caillé (1993) citant Ricœur, « *le symbole donne toujours plus à penser que ce que peut penser la raison discursive, précisément parce qu'il n'est pas de l'ordre du discursif* ».

En quelque sorte, la théorie de l'économie sociale, par sa référence à un paradigme de l'intérêt, occulte par construction la dimension intersubjective de l'action organisée. De plus, tout en reconnaissant leur rôle, ce cadre conceptuel (Anheier, Seibel, 1990 ; Weisbrod, 1988) évalue les coopératives, mutuelles et associations au regard de l'évolution des rapports entre membres et des résultats économiques. C'est oublier leur rôle sociétal plus large, incluant l'élaboration d'actions collectives qui peuvent fournir la matrice d'actions publiques. Pour ne citer qu'un exemple des changements

institutionnels ainsi engendrés, les organismes de secours mutuels ont pré-figuré les systèmes de protection sociale et ont contribué à leur élaboration. A ce titre, ils ont procédé à une véritable innovation qui a débordé les limites de l'économie marchande.

- En fait, la focalisation sur la dimension organisationnelle de l'économie sociale ne permet pas de saisir la dimension institutionnelle de l'action collective. Les participants construisent des principes de légitimation de cette action dans un mouvement qui part du sentiment éprouvé d'une insuffisance institutionnelle pour aboutir à la défense de biens communs qu'ils ont élaborés. C'est en cela que les actions menées relèvent de la création institutionnelle au-delà de leur aspect organisationnel. En effet, la dimension institutionnelle dépasse celle de l'organisation régissant le processus de production, elle correspond au principe de légitimité dont se réclame l'action collective et aux compromis autour desquels les acteurs sociaux se sont accordés pour élaborer les « règles du jeu » qui gouvernent leurs rapports (Bélanger, Lévesque, 1990). Un certain nombre d'associations formulent des projets qui ont pour visée le changement institutionnel, ce qui les positionne comme des institutions intermédiaires entre les acteurs qui se regroupent en son sein et les systèmes institutionnels constitués. Leur « *dimension d'espace public dans les sociétés civiles* » (Evers, 1993) est pour cette raison tout aussi caractéristique que leur structure socio-économique.

- En même temps, l'égalité formelle dans cette dernière est trop vite assimilée à un fonctionnement démocratique, alors que l'ensemble des constats effectués dans les unités d'économie sociale montre que le statut ne saurait constituer une condition suffisante en la matière (Demoustier, 1984 ; Laville, 1994 ; Meister, 1974 ; Sainsaulieu *et al.*, 1983). Le postulat de statuts assurant à eux seuls une démocratie interne peut d'ailleurs gêner la reconnaissance de la divergence de logiques, la représentation des intérêts des divers groupes, l'implantation de contre-pouvoirs ou la recherche d'organisations du travail et de conditions sociales d'emploi plus favorables aux salariés (Bidet, 2001, p. 101).

Economie sociale : regroupement et dilemme identitaire

En conséquence, les limites propres à la conceptualisation de l'économie sociale n'ont pas permis de dépasser une analyse en termes de nécessaire adaptation aux changements, dans la période de croissance dite des Trente Glorieuses.

Mais les données changent avec l'entrée dans une phase de mutations qui lui succède. Les organisations d'économie sociale se trouvent comme bien d'autres déstabilisées et entament alors un processus de rapprochement attesté en 1976 par le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (Cnlamca) et en 1980 par l'adoption de la charte de l'économie sociale. L'économie sociale entre ensuite dans le

droit français en 1981 avec la création de la Délégation à l'économie sociale, d'initiative rocardienne.

C'est au moment où s'opère ce regroupement au sommet que l'économie sociale subit la pression de la dérégulation néolibérale, qui se traduit par un accroissement des tendances à l'isomorphisme. Les mutuelles et les coopératives, notamment, rencontrent des problèmes inédits pour conserver leur particularité (Vienney, 1994) et manifestent un « *appauvrissement du processus solidaire* » (Bidet, 2001, p. 55).

• L'ouverture à des investisseurs non coopérateurs auxquels est offerte une sur-rémunération accroissant l'impératif de rentabilité (Champagne ; Mévellec, 1989), des groupes mixtes sont constitués (Nicolas, 1985 ; Forestier, Mauget, 2000) ; comme le disent Lévesque et Côté (1995), cette inflexion « *ne peut que mettre fin à l'entreprise coopérative telle qu'elle a existé jusqu'ici* ».

Dans les mutuelles d'assurance et de santé, des formes de sélection des adhérents sont introduites (cotisations variables, limites d'âge à l'adhésion, questionnaires médicaux...), ce qui rejoint le rejet d'agriculteurs non performants dans les coopératives alors que le Crédit agricole apparaît comme l'un des principaux outils d'un modèle d'agriculture productiviste aidé par l'Etat grâce à des prêts bonifiés (Parodi, 2000).

La construction européenne accentue cette évolution, puisqu'une « *vision trop rigide de la libre concurrence* » à la Commission européenne « *admet difficilement qu'on puisse renoncer à une part de liberté individuelle au profit d'un projet collectif, renoncement qui est inhérent à l'entreprise d'économie sociale* » (Bidet, 2001, p. 53). Les mutuelles sont à leur demande intégrées au dispositif communautaire qui régit l'activité d'assurance, ce qui en retour produit une interpellation sur la combinaison en leur sein d'activités d'assurance maladie complémentaire et de gestion d'établissements comme des centres de soins, de couverture de risque « vie » et « non-vie » (Rocard, 1999).

Au total, « *l'âpreté et l'internationalisation de la concurrence ont largement forcé* » les entreprises d'économie sociale « *à adopter un comportement économique s'apparentant assez étroitement à des entreprises du secteur privé classique* » (Ciric, 2000), affaiblissant leur spécificité par aménagement des principes fondateurs. Le regroupement opéré entre les entités d'économie sociale se conjugue donc avec un dilemme :

« • *soit accepter de s'éloigner de ces principes en reformulant les règles, c'est le choix "managérial" qui se soucie avant tout de compétitivité au risque de faire de l'économie sociale un secteur éclaté n'offrant plus guère de cohérence ;*

« • *soit réaffirmer le respect de l'actualité de ces principes, ce qui [...] affaiblirait le poids politico-économique du secteur dans son ensemble* » (Bidet, 2001, p. 58).

Après une domination de la stratégie managériale, les limites de la professionnalisation gestionnaire et de l'alignement sur les firmes concurrentes sont de plus en plus identifiées par les responsables des entreprises de l'économie sociale. Les mutuelles prennent position sur l'avenir des systèmes de santé et leurs différences avec les sociétés d'assurance ; les coopératives

militent pour les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), dans laquelle salariés, usagers, bénévoles, collectivités territoriales et autres personnes physiques ou morales peuvent être membres, à l'instar de ce qui a été légalisé dans d'autres pays européens (Clément, Gardin, 1999) ; la dirigence associative fait l'objet de réflexions s'écartant de la reproduction des modèles importés de l'entreprise privée (Haeringer, Traversaz, 2001). Ces nouvelles affirmations identitaires ne sont pas sans lien avec la renaissance d'une perspective d'économie solidaire.

Economie solidaire : le renouveau d'une perspective longtemps oubliée

C'est avant tout la dimension politique d'une « autre économie » (Lévesque *et al.*, 1989) qui est mise en avant dès les années 60 par des initiatives multiples et diverses. Progressivement, elles se reconnaîtront dans la référence à l'économie solidaire.

Depuis les années 60, les bouleversements dans les modes de vie introduisent « *dans le domaine discursif des aspects de la conduite sociale qui étaient auparavant intangibles ou réglés par des pratiques traditionnelles* » (Giddens, 1994, p. 120). Le manque de possibilité d'implication pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation, est critiqué au même titre que l'approche standardisatrice de la demande orientant l'offre vers les biens de masse et vers des services stéréotypés. Se fait jour l'exigence d'une plus grande « qualité » de la vie ; de plus en plus s'oppose à la croissance quantitative la revendication d'une croissance qualitative. Il s'agit de substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie (Roustang, 1987), de prendre en compte les dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale, de préserver l'environnement, de changer les rapports entre les sexes et entre les âges. Cette capacité auto-réflexive s'exprime pour partie à travers de nouveaux mouvements sociaux comme le féminisme. En même temps, des voix s'élèvent pour mettre en doute la capacité de l'intervention publique à remédier aux insuffisances du marché. Des usagers dénoncent les logiques bureaucratiques et centralisatrices des institutions redistributives : selon eux, le manque d'aptitude à l'innovation engendre l'inertie, le contrôle social et le clientélisme ; plus grave encore, l'inadéquation face à des situations de vie différenciées explique la survivance de fortes inégalités derrière une apparente normalisation égalisatrice.

Ces formes d'expression inédites sont confrontées à une modification tendancielle des formes d'engagement dans l'espace public. Le militantisme généraliste, lié à un projet de société, impliquant une action dans la durée et de fortes délégations de pouvoir dans le cadre de structures fédératives s'affaiblit comme le montre le recul de certaines appartenances syndicales et idéologiques. En revanche, cette crise du bénévolat constatée dans des associations parmi les plus institutionnalisées se double d'une effervescence associative à base d'engagements concrets à durée limitée, centrés sur des

problèmes particuliers et œuvrant pour la mise en place de réponses rapides pour les sujets concernés (Ion, 1997 ; Barthélémy, 1994, p. 48). Parmi les démarches témoignant de cette inflexion de l'engagement, certaines affirment leur dimension économique tout en l'articulant à une volonté de transformation sociale. Des entreprises « autogestionnaires » ou « alternatives » veulent expérimenter la démocratie « *en organisation* » et aller « *vers des fonctionnements collectifs de travail* » (Sainsaulieu *et al.*, 1983).

Il est indéniable que beaucoup de ces expériences se sont épuisées dans les affrontements idéologiques et la confrontation à la pénurie ; elles n'ont pas moins fourni des inspirations qui vont être reprises dans d'autres cadres et par d'autres groupes sociaux. En tout cas, elles montrent que l'origine de la renaissance de l'économie solidaire est antérieure à la « crise » économique et ne s'explique pas par le chômage et l'exclusion. En revanche, cet élément contextuel va influencer fortement dès les années 80, ainsi qu'au moins trois autres : la tertiarisation des activités productives entraînant une montée des services relationnels comme la santé, l'action sociale, les services personnels et domestiques ; les évolutions socio-démographiques se manifestant par le vieillissement de la population, la diversification du profil des ménages, la progression de l'activité féminine ; l'accroissement des inégalités engendré par l'internationalisation néolibérale.

Depuis les années 80, les initiatives se revendiquant de l'économie solidaire sont locales et recouvrent comme dynamiques principales la création de nouveaux services ou l'adaptation de services existants (services de la vie quotidienne, d'amélioration du cadre de vie, culturels et de loisirs, d'environnement), l'intégration dans l'économie de populations et de territoires défavorisés (Jouen, 2000 ; Gardin, Laville, 1997). Elles sont aussi internationales, avec des tentatives pour établir de nouvelles solidarités entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord, en particulier par le commerce équitable.

Au total, les initiatives qui se sont développées dans le dernier quart du XX^e siècle renouent avec l'élan associatif de la première moitié du XIX^e siècle en mettant au cœur de leur passage à l'action économique la référence à la solidarité. De la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Contrairement à ce que pourrait faire croire l'accaparement du mot « solidarité » par les promoteurs de certaines actions caritatives, l'économie solidaire n'est pas un symptôme de la dérégulation qui voudrait remplacer l'action publique par la charité, nous ramenant plus d'un siècle en arrière. Elle émane d'actions collectives visant à instaurer des régulations internationales et locales, complétant les régulations nationales ou suppléant à leurs manques. Il ne s'agit pas de substituer à la solidarité redistributive une solidarité plus réciproci-taire, mais de définir des modalités de couplage pour compléter la solidarité redistributive par une solidarité réciproci-taire qui peut être un facteur de production et donc participer de la création de richesses. L'économie solidaire recherche une démocratisation de l'économie en articulant les dimensions

réciprocitaire et redistributive de la solidarité pour renforcer la capacité de résistance de la société à l'atomisation sociale, elle-même accentuée par la monétarisation et la marchandisation de la vie quotidienne (Perret, 1999). C'est du moins vers ce constat que convergent plusieurs approches : elles montrent que dans l'action économique sont mobilisées des ressources complémentaires au capital financier et humain qui peuvent être regroupées sous le concept de capital social. A ce titre, le capital social formé à partir des relations de solidarité ne peut être négligé dans l'économie. C'est un facteur de production qui peut contribuer à améliorer les résultats des combinaisons productives. Finalement, les activités d'économie solidaire se créent à partir d'initiatives associant les parties prenantes (usagers, travailleurs, volontaires, producteurs, consommateurs, habitants-collectivités publiques...) à travers la constitution de lieux d'échanges et de dialogues que l'on peut qualifier d'« espaces publics de proximité » (Eme, Laville, 1994). Elles se consolident si elles parviennent à articuler les différents registres de l'économie de façon appropriée aux projets pour arriver à une combinaison équilibrée entre ressources (ressources marchandes obtenues par le produit des ventes, ressources non marchandes émanant de la redistribution, ressources non monétaires issues de contributions volontaires). Ce constat incite à avancer l'idée générale d'hybridation comme mode de pérennisation. L'hybridation entre ressources marchandes, non marchandes et non monétaires se heurte toutefois fortement au cloisonnement entre économies sur lequel est basée l'architecture institutionnelle qui sépare le marchand du non-marchand et oublie l'existence d'activités non monétaires.

Le principal obstacle réside en effet dans une conception tronquée de l'économie, opposant de façon simpliste une économie de marché, créatrice de richesses, génératrice de croissance, à des activités non marchandes et non monétaires perçues comme « parasitaires ». Cette vision caricaturale élude la question de l'ampleur des financements publics qui soutiennent l'économie de marché ; elle ignore l'importance d'infrastructures non marchandes pour les entreprises dans une économie à fort contenu informationnel, immatériel et relationnel ; elle nie aussi combien le travail de socialisation réalisé dans le cadre des activités non monétaires (familiales, amicales ou de voisinage) autorise ou facilite la production de richesses marchandes.

Conclusion

L'économie sociale comme l'économie solidaire ne prennent sens que par rapport à une économie plurielle, c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle plusieurs logiques économiques peuvent se déployer. Dans un contexte où l'utopie libérale de société de marché (Rosanvallon, 1989) a resurgi, il est vital que la réalité plurielle de l'économie soit politiquement assumée.

Il ne saurait y avoir de légitimité ni pour l'économie sociale ni pour l'économie solidaire si l'on ne renoue pas avec un questionnement politique sur l'économie susceptible de substituer à la représentation dominante de la société de marché, celle d'une économie plurielle avec marché (Passet, 1995 ; Aznar *et al.*, 1997 ; OCDE, 1996). L'économie sociale met l'accent sur la pluralité des formes de propriété, ce qui revêt une actualité nouvelle à l'heure où la domination des actionnaires dans les sociétés de capitaux génère des effets de plus en plus perçus comme pervers par l'opinion publique. Pour résumer, grâce aux statuts d'économie sociale, il a été possible de maintenir dans les économies contemporaines un ensemble d'organisations qui ont pour caractéristique de limiter l'appropriation des résultats de l'activité par les actionnaires et privilégient la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur investissement. Si elles n'adoptent pas toutes un critère de non-lucrativité, elles limitent toutes la redistribution des profits aux apporteurs de capitaux. A l'heure de la « *corporate governance* », elles présentent donc des garanties particulières quant à la territorialisation de leurs activités et à l'élargissement de leurs consommateurs au-delà des seuls segments de clientèle solvables. Il importe donc de préserver ces acquis parce qu'ils permettent de lutter contre la montée des inégalités entre les différents espaces locaux et entre les groupes sociaux. Néanmoins, les évolutions de l'économie sociale montrent qu'au-delà des statuts la pluralité des principes économiques est à mobiliser pour que la portée de la diversité des formes de propriété ne soit pas atténuée, voire réduite à néant. C'est sur cette combinaison de principes que s'appuie l'économie solidaire.

En somme, les deux questions principales posées par l'économie solidaire à l'économie sociale sont celles des régulations interne et externe.

- Quels sont les fonctionnements susceptibles de conforter la démocratie participative dans les entités juridiques non capitalistes ?
- Quelles sont les régulations publiques susceptibles de favoriser un modèle de développement durable, tant sur le plan social que sur le plan environnemental, et de s'articuler aux engagements citoyens dans l'économie ?

Les initiatives d'économie solidaire mettent l'accent sur le modèle de développement et sur la participation citoyenne. Elles rappellent à l'économie sociale qu'elle ne peut se contenter de situer sa spécificité par les statuts : l'immersion dans l'économie de marché sur le long terme génère des phénomènes d'isomorphisme institutionnel qui ne peuvent être contenus que par la recherche d'une combinaison entre une pluralité de principes économiques (marché, mais aussi redistribution et réciprocité). Autrement dit, la dimension solidaire ne peut perdurer que par l'ancrage dans un engagement volontaire relevant de la réciprocité entre citoyens et pas l'obtention de régulations publiques appropriées aux projets.

Il existe aujourd'hui deux conceptions distinctes : économie sociale et économie solidaire, dont la complémentarité est encore largement à construire pour arriver à une économie sociale et solidaire qui se représente comme unitaire dans sa diversité. Il ne faut pas nier qu'il existe un certain passif :

l'économie solidaire s'est imposée au départ en réaction à une économie sociale en voie de banalisation, et l'économie sociale a cherché à faire pression par des réseaux notabiliaires pour invisibiliser cette émergence. Cette phase d'opposition a été dépassée grâce aux consultations régionales de l'économie sociale et solidaire en 2000 et aux discussions initiées dans le cadre de la mission Lipietz (2000). A cela s'ajoute la nomination d'un secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, qui a notamment organisé une rencontre européenne de l'économie plurielle avec les réseaux de l'économie solidaire et de l'économie sociale.

L'élaboration d'une stratégie d'économie sociale et solidaire suppose toutefois des avancées dans plusieurs directions.

- Dans les rapports entre économie sociale et économie solidaire, des clarifications restent à faire. Une partie de l'économie sociale a voulu enfermer l'économie solidaire dans la lutte contre l'exclusion et l'insertion afin de mettre en cause sa capacité à proposer une démarche économique crédible ; au mieux, l'économie solidaire serait l'expression d'une nouvelle économie sociale qui ne viendrait que s'additionner à l'ancienne économie sociale, et le rapport à cette économie solidaire serait plus de paternalisme que de coopération puisqu'il lui serait conseillé, non sans condescendance, de se professionnaliser afin de « grandir ». De son côté, une partie de l'économie solidaire s'est cantonnée dans un maximalisme alternatif, revendiquant alors un « monopole du cœur » qu'elle ne saurait s'arroger : cette tendance peut produire la position paradoxale d'une revendication de reconnaissance qui soit couplée avec une défiance totale vis-à-vis de tout processus d'institutionnalisation. Pour ne pas reproduire les incompréhensions liées à ces positions, plus qu'un regroupement volontariste qui ne serait pas porté par les acteurs, ce sont les projets communs qui sont à privilégier. Il en existe déjà qui ont un rôle structurant, comme celui ayant permis la création de la caisse régionale d'économie solidaire en Nord-Pas-de-Calais. Il s'avère pertinent d'amplifier ce mouvement et d'identifier les dispositifs de travail en commun qui peuvent exprimer un rapprochement par les pratiques, beaucoup plus porteur d'avenir que des déclarations d'intention nationales qui peuvent ne pas être suivies d'effets.

- L'économie solidaire s'est développée dans des conditions difficiles et de nombreux réseaux font encore face à un manque de moyens qui limite leurs potentialités. C'est le cas, par exemple, du réseau Réactives regroupant les restaurants interculturels de femmes. La responsabilité prioritaire des pouvoirs publics est de conforter par un soutien pluriannuel de tels réseaux qui se sont constitués à partir de l'action autonome des acteurs. L'action législative et réglementaire est aussi importante pour l'élargissement des statuts coopératif et associatif, autant que pour l'aménagement de passerelles entre ceux-ci, pour l'instauration d'un véritable droit à l'initiative et l'avènement de fonds territorialisés facilitant l'hybridation des financements, y compris pour résoudre les problèmes de pérennisation des emplois-jeunes.

- La présence de l'économie sociale et de l'économie solidaire dans la recherche et l'université est également très faible. Le fait que des étudiants manifestent leur insatisfaction face à un enseignement de l'économie centré sur de l'économie néoclassique génère des opportunités pour une économie sociale et solidaire qui peut trouver sa place dans une autre approche de l'économie telle qu'elle se développe dans les courants internationaux de la socio-économie et de la sociologie économique (Lévesque *et al.*, 2001). Des initiatives récentes, comme la constitution d'un réseau interuniversitaire ou la création de nouveaux diplômes de troisième cycle, méritent d'être complétées dans le cadre d'écoles doctorales et surtout d'être relayées par l'invention de montages basés sur l'« alliance » entre acteurs et chercheurs sur le modèle québécois.

L'histoire a isolé l'économie sociale des mouvements sociaux. La conjoncture se prête à un dialogue, en particulier avec les mouvements anti-mondialisation qui se posent la question du passage d'un discours uniquement critique à un discours articulant critique et propositions pour une autre mondialisation (Ortiz, Munoz, 1998 ; Passet, 2001). L'économie solidaire a contribué à un tel rapprochement. Ainsi, le mouvement Attac s'ouvre pour la première fois en 2001 dans son université d'été nationale à un débat sur l'économie solidaire. Autre exemple, le Mouvement social des chômeurs et précaires a défini un programme national de développement de l'économie solidaire. Enfin, dans son assemblée générale, une évolution de la position des syndicats peut être notée, à la fois au sein de la CFDT, par une attention portée aux nouvelles solidarités (Joubert *et al.*, 1998), et à la CGT (Le Duigou, 2001).

C'est en accentuant les coopérations sur des projets concrets entre économie sociale et économie solidaire, en confirmant les modifications positives des rapports aux pouvoirs publics, à la recherche et aux mouvements sociaux qu'il est concevable d'arriver à une stratégie d'économie sociale et solidaire qui soit en mesure de compter dans l'économie plurielle du XIX^e siècle. Pour qu'elle s'impose, les exigences sont réelles du point de vue de chacun des partenaires cités, mais ceux-ci ont-ils d'autre choix s'ils veulent vraiment peser sur les choix économiques présents et à venir ? ●

Bibliographie

Aznar G., Caillé A., Laville J.-L., Robin J., Sue R., *Vers une économie plurielle*, Paris, Syros-Alternatives économiques, 1997.

Anheier H. K., Seibel W. (eds), *The Third Sector : Comparative Studies of Non Profit Organizations*, Berlin-New York, Walter de Gruyter, 1990.

Barthélémy M., *Les associations dans la société française : un état des lieux*, Paris, Centre d'étude de la vie politique française Fondation nationale des sciences politiques, CNRS, 1994.

Bélanger P. R., Lévesque B., *La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation*, Montréal, Uqam, 1990.

Bidet E., *Economie sociale et tiers secteur en Corée du Sud*, thèse, université Paris-X-Nanterre, 2001.

Bidet E., « Economie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique », in M. Lallement, J.-L. Laville (coord.), « Qu'est-ce que le tiers secteur ? Associations, économie solidaire, économie sociale », numéro spécial de la revue *Sociologie du travail*, n° 4, 2000.

Boulding K. *La economía del amor y del temor*, Madrid, Alianza Editorial, 1973.

Caillé A., « Ce que donner veut dire, don et intérêt », *Revue du Mauss*, n° 1, Paris, La Découverte, 1993.

Caillé A., *La dimension des clercs, la crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, Paris, La Découverte, 1993.

Champagne P., « Les administrateurs de coopératives agricoles sont-ils indispensables ? », *Recma-Revue internationale de l'économie sociale*, n° 269, 1998.

Chanial P., « Jean Jaurès et les équivoques de la propriété sociale », *Mana, Revue de sociologie et d'anthropologie*, n° 7, Presses universitaires de Caen, premier semestre 2000.

Clément H., Gardin L., *L'entreprise sociale*, Arles, Impatiences démocratiques éditeur, disponibles sur le Web : www.impatiencesdemocratiques.com, 1999.

Ciriec, *Les entreprises et organisations du troisième secteur, un enjeu stratégique pour l'emploi*, Liège, Ciriec, 2000.

Demoustier D., *Les coopératives de production*, La Découverte, « Repères », n° 20, 1984.

Di Maggio P. J., Powell W. W., « The Iron Cage

Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, avril 1983.

Donzelot J., *L'invention du social*, Paris, Fayard, 1984.

Eme B., Laville J.-L. (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

Evers A., « The Welfare Mix Approach, Understanding the Pluralism of Welfare systems », in A. Evers, I. Svetlik (eds), *Balancing Pluralism, New Welfare Mixes in Care for the Elderly*, European Center Vienna, Aldershat, Avebury, 1993.

Fauquet G., *Cœuvres complètes*, Paris, Editions de l'Institut des études coopératives, 1965 (1^{re} édition, 1935).

Forestier M., Mauget R., *De la coopérative au groupe coopératif agro-alimentaire : évolution ou dénaturation ?* communication au XV^e colloque de l'Adde, Paris, 7 mars 2000.

Gardin L., Laville J.-L. (dir.), *Les initiatives locales en Europe, bilan économique et social*, Crida-LSCI, CNRS, Paris, 1997.

Gauchet M., « La société d'insécurité », in J. Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion*, Paris, Editions Esprit, 1991.

Giddens A., *Beyond the Left and Right, The Future of Radical Politics*, Cambridge Polity Press, 1994.

Gueslin A., *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Economica, 1987.

Haeringer J., Traversaz F. (dir.), *La dirigeance associative*, Paris, Dunod, 2001.

Herman R. D., *Why is there a Third Sector? Bringing Politics Back in School of Business and Public Affairs*, Kansas City, University of Missouri, 1984.

Ion J., *La fin des militants*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.

Jeanet T., *L'économie sociale européenne*, Paris, Ciem, 1999.

Joubert F., Quintreau B., Renaud J., « Syndicalisme et nouvelles solidarités », *La Revue de la CFDT*, n° 11, juin-juillet 1998.

Jouen M., *Diversité européenne : mode d'emploi*, Paris, Descartes & Cie, 2000.

Laville J.-L., *Collectifs et coopératives de travail en Europe, éléments pour un bilan 1970-1990*, Crida-LSCI, CNRS, Paris, 1994.

Le Duigou J.-C., « Tours pour une possible convergence entre le syndicalisme et l'économie sociale et solidaire », in C. Fourrel (dir.), *La nouvelle*

économie sociale, Paris, Syros-Alternatives économiques, 2001.

Lévesque B., Bourque G. L., Forgues E., *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.

Lévesque B., Côté D., « Le changement des principes coopératifs à l'heure de la mondialisation : à la recherche d'une méthodologie », in A. Zevi, J.-L. Monzon-Campos, *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, Bruxelles, De Boeck, 1995.

Lévesque B., « Présentation », in Lévesque B., Joyal A., Chouinard O., *L'autre économie : une économie alternative ?* Québec, Presses universitaires du Québec, 1989.

Lipietz A., *L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, rapport d'étape relatif à la lettre de mission du 17 septembre 1998 de Mme Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, 2000.

Lourau R., *Le lapsus des intellectuels*, Toulouse, Privat, 1981.

Marchat J.-F., « Les boutiques de gestion : une reproblématisation en actes de l'économie sociale », *Le fait coopératif et mutualiste (II), son rôle dans le développement régional*, actes du II^e colloque pluridisciplinaire de Limoges 1984, Limoges, Trames, 1987.

Marchat J.-F., *Engagement(s) et intervention au Crida : recherche et espace public démocratique*, Paris, Crida-LSCI, CNRS, 2001.

Maucourant J., Servet J.-M., Tiran A., *La modernité de Karl Polanyi, introduction générale*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Mauss M., *Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Année sociologique, 1923.

Meister A., *La participation dans les associations*, Paris, Editions ouvrières, 1974.

Mévellec P., « Coopératives d'entrepreneurs individuels et capitaux à risques », *Recma*, n° 30, 1989.

Nicolas P., « Quelques observations ponctuelles sur l'adéquation des principes dits rochaldiens à la situation actuelle des coopératives agricoles », *Recma*, n° 16, 1985.

OCDE, *Réconcilier l'économie et le social, vers une économie plurielle*, Paris, OCDE, 1996.

Ortiz H., Munoz I. (ed.), *Globalizacion de la solidaridad*, Lima, Grupos internacional de economia solidaria (GES), Centro de estudios y publicaciones (CEP), 1998.

Parodi M., « Les banques coopératives dans le jeu capitaliste mondial », *Recma-Revue internationale de l'économie sociale*, n° 277, 2000.

Passet R., *Eloge du mondialisme par un anti-présumé*, Paris, Fayard, 2001.

Passet R., *L'économie et le vivant*, Paris, Economica, 1996.

Perret B., *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Le Seuil, 1999.

Perroux F., *Economie et société, contrainte-échange-don*, Presses universitaires de France, Paris, 1960.

Polanyi K., *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps* (traduction française), Paris, Gallimard, 1983.

Procacci G., *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Le Seuil, 1993.

Razeto Migliaro L., *Economia de solidaridad y mercado democratico, Libro tercero, Fundamentos de una teoria economica compensiva, Programa de Economia del Trabajo*, Santiago du Chili, 1988.

Rocard M., *Mission mutualité et droit communautaire, Rapport au Premier ministre*, Paris, 1999.

Rosanvallon P., *Le libéralisme économique : histoire de l'idée de marché*, Paris, Le Seuil, 1989.

Roustang G., *L'emploi : un choix de société*, Paris, Syros, 1987.

Sainsaulieu R., Tixier P. E., Marty M. O., *La démocratie en organisation*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983.

Salamon L., « Partners in Public service: the Scope and Theory of Government, Non Profit Associations relations », in W. W. Powell (ed.), *The Non Profit Sector: a Research Handbook*, New Haven, Yale University Press, 1987.

Vienney C., *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 1994.

Vienney C., *Socio-économie des organisations coopératives*, 2 tomes, Paris, Ciem, 1980, 1982.

Vienney C., *Socio-économie des organisations coopératives*, tome 2 : *Analyse comparée des coopératives fonctionnant dans des systèmes socio-économiques différents*, Paris, Ciem, 1982.

Vivet D., Thiry B., « Champ de l'étude, importance quantitative et acceptions nationales », in *Les entreprises et organisations du troisième système, un enjeu stratégique pour l'emploi, action pilote « Troisième système et emploi »* de la Commission européenne, Liège, Ciriéc, 2000.

Weisbrod B. A., *The Non Profit Economy*, Cambridge, Harvard University Press, 1988.